

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

PROJET
RÈGLEMENT NO. 2022-138 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPALANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
NUMÉRO 2020-122 AFIN DE REMPLACER LE TERME « FONCTIONNAIRE
DÉSIGNÉ » PAR LE TERME « AUTORITÉ COMPÉTENTE »

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés à la séance du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation publique par visioconférence se tiendra le 7 avril 2022, à 18h00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-138 soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

ARTICLE 1 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 1.4 « Administration du règlement » du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-122 est modifié par le remplacement des mots « fonctionnaire désigné » par les mots « autorité compétente ».

ARTICLE 2 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 2.1.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « du fonctionnaire désigné » par les mots « de l'autorité compétente ».

ARTICLE 3 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 2.4.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « du fonctionnaire désigné » par les mots « de l'autorité compétente ».

ARTICLE 4 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 2.4.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Le fonctionnaire désigné » par les mots « L'autorité compétente », les mots « du fonctionnaire désigné » par les mots « de l'autorité compétente » (4 occurrences).

ARTICLE 5 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 2.4.3 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le fonctionnaire désigné » par les mots « l'autorité compétente ».

ARTICLE 6 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 2.4.6 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le fonctionnaire désigné » par les mots « l'autorité compétente » (2 occurrences).

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Ibdhy
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et
Greffière-trésorière

PROJET